

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES – UNIVERS POCHE

Univers Poche atteint une note globale de 88/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, mesure introduite par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.

Cette loi, qui vise notamment à supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes en France, fixe le seuil cible de points minimum à 75 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

Chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet (ou par le biais d'une communication dédiée) leur index de l'égalité femmes-hommes.

Univers Poche veille à cet indicateur grâce à des dispositifs de pilotage et de contrôle de l'égalité avec l'engagement de poursuivre les actions notamment en matière de :

- Promotion professionnelle
- Analyse et mesures correctives éventuelles en matière de rémunération selon les postes et classifications
- Attention particulière lors de l'embauche femmes / hommes

RÉSULTATS UNIVERS POCHE 2025

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,3	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,3	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			88		100
INDEX (sur 100 points)			88		100

* A noter que l'indicateur N°1 en matière d'écart de rémunération se calcule, pour cet index, par tranches d'âges, et non par type de poste ou classification.